

La participation au programme Rewards Diners Club vaut acceptation des conditions suivantes:

1. Droit de participation

Tous les titulaires d'une carte Diners Club Classic ou Corporate (ci-après «participants») de la Cornèr Banque SA (ci-après «Cornèrcard»), dont la demande de participation au programme de fidélité «Rewards Diners Club» a été acceptée et qui ont réglé la cotisation annuelle conformément au formulaire de demande ont le droit de participer. Cette réglementation ne s'applique pas aux cartes Diners Club avec d'autres programmes de fidélité, tels que ceux proposés par des compagnies aériennes ou d'autres prestataires. Cornèrcard se réserve le droit de refuser des demandes sans en indiquer les motifs.

La participation au programme Rewards se fonde sur les présentes conditions de participation ainsi que sur le catalogue des primes tel qu'il est publié de temps en temps de manière appropriée respectivement porté à la connaissance des participants. L'utilisation de la carte Diners Club vaut acceptation des présentes conditions de participation.

2. Points Rewards Diners Club

Pour chaque franc suisse de chiffre d'affaire réalisé à l'aide de la carte Diners Club, le participant reçoit un point dans le cadre du programme Rewards de Diners Club («point Rewards»). Le solde des points du participant figure sur son décompte mensuel. Toute irrégularité doit être signalée par écrit à Cornèrcard dans un délai de 30 jours. À défaut, le solde des points est réputé accepté. Cornèrcard se réserve le droit de corriger tout crédit affichant par erreur un trop grand nombre de points. La carte supplémentaire a son propre compte de points Rewards et permet d'obtenir le même nombre de points Rewards que la carte principale dont elle dépend. Les points Rewards crédités sur une carte supplémentaire sont à la libre disposition exclusive du titulaire de la carte supplémentaire. Les dépenses suivantes ne donnent droit à aucun point Rewards: tous les frais prélevés par Cornèrcard (cotisation annuelle, frais de rappel, frais d'extourne par LSV, etc.), les retraits d'espèces et taxes, les frais de rappel, les intérêts/intérêts moratoires, toutes les dépenses réalisées dans le cadre de jeux d'argent (achat de jetons de casino ou de billets de loterie), les imputations d'une carte sur une carte supplémentaire/deuxième carte, les crédits promotionnels Cornèrcard, tous les crédits de Cornèrcard réalisés à titre de geste commercial.

3. Conversion des points Rewards Diners Club

Le participant peut convertir ses points Rewards à tout moment sur dinersclub.ch/shop. Les commandes supérieures au nombre de points disponibles ne seront pas honorées. Le participant accepte à ce que ses données personnelles ainsi que les données liées aux transactions soient communiquées aux partenaires contractuels de Cornèrcard en vue de l'exécution du programme Rewards.

Pour pouvoir convertir ses points Rewards, le participant doit s'inscrire, respectivement s'enregistrer, à l'E-Account. Les fonctions de l'E-Account, qui sont accessibles via internet, lui offrent en particulier la possibilité d'inscrire les utilisations de la carte ainsi que les débits correspondants. L'E-Account est mis à la disposition du participant par des sociétés partenaires liées de Cornèrcard. Inscription sur dinersclub.ch.

Le participant peut choisir des primes figurant dans le catalogue Rewards de Cornèrcard tel qu'il vient publié de temps en temps de manière appropriée respectivement porté à la connaissance des participants, à condition que le nombre de ses points Rewards atteigne le nombre des points indiqués dans le catalogue pour la prime en question. Aucune divergence par rapport aux points indiqués dans le catalogue n'est autorisée. La livraison des primes intervient généralement sous 20 jours. Toute réclamation du participant pour non-réception de l'article doit être signifiée par écrit à Cornèrcard au plus tard deux mois après la commande. Toutes les autres réclamations du participant doivent être adressées exclusivement aux fournisseurs. L'échange des articles n'est pas autorisé. Le remplacement est uniquement possible en cas de dommage causé lors de la livraison et sous réserve de notification écrite immédiate au fournisseur. Le cas échéant, l'article endommagé doit être retourné au fournisseur. Tout article indisponible peut être remplacé par un autre article de même valeur. Sous réserve de modifications des offres. Livraisons uniquement en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. La livraison à des cases postales n'est pas possible. Les points utilisés ne peuvent être échangés. La cession de points Rewards n'est pas autorisée.

4. Durée de validité / échéance des points Rewards

Les points Rewards accumulés sont valables durant trois ans à compter de la date à laquelle ils ont été crédités sur le décompte mensuel. Le report au mois suivant de points Rewards arrivés à échéance est impossible. Si le participant accuse un retard de 60 jours dans le paiement du solde figurant sur le décompte mensuel ou des acomptes fixés dans le cadre du programme de remboursement, Cornèrcard se réserve le droit de bloquer la conversion des points Rewards. À partir de 90 jours de retard ou en cas de résiliation de la carte de crédit par Cornèrcard, les points Rewards perdent immédiatement leur validité et le participant ne peut plus cumuler de nouveaux points.

5. Responsabilité

La responsabilité de Cornèrcard pour la conversion de points Rewards est limitée aux obligations de prestations selon le point 3. Toute autre responsabilité est exclue.

6. Résiliation

Le participant peut à tout moment résilier le programme Rewards par écrit, sans préavis. En cas de résiliation de la carte Diners Club par le participant ou par Cornèrcard, la participation au programme Rewards prend automatiquement fin au moment auquel sera effective la résiliation avec pour conséquences que les points Rewards non convertis perdent leur validité et que le participant ne peut plus cumuler de nouveaux points à compter de la date d'effet de la résiliation. Si des transactions réalisées à l'aide de la carte Diners Club sont décomptées après la prise d'effet de la résiliation de la carte, plus aucun point Rewards n'est cumulé. Cornèrcard peut résilier le programme Rewards en respectant un préavis de six semaines, sans avoir à en indiquer les motifs, ou le remplacer par un autre programme («programme de remplacement»).

En aucun cas, le participant ne peut prétendre au remboursement partiel de la cotisation annuelle.

7. Divers

Cornèrcard se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les conditions de participation, le catalogue Rewards, la valeur des points ainsi que tout autre élément du programme Rewards décrit dans les documents relatifs au programme. De plus, les Conditions Générales pour les cartes Diners Club Classic ou Corporate de la Cornèr Banque SA (possibilité de les commander au +41 58 880 88 02) font foi.

Situation: Avril 2016